DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/126/7.4 **Feuillet n° 13.**

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1er Vice-Président.

Date de convocation : 7 décembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**32**
Votants :	**45**
Pour :	**45**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND,

Suppléant : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTEMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORCE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

OBJET : Attribution de subventions du fonds d'aides COVID-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

AR PREFECTURE
024-200041150-20201215-DE2020126BIS-DE
Reçu le 17/12/2020

Vu la délibération n° 2020.747.SP de la séance plénière du Conseil régional Nouvelle Aquitaine du 10 avril 2020 adoptant le plan d'urgence de la région nouvelle aquitaine et autorisant les EPCI du territoire de la région nouvelle aquitaine à conventionner avec la Région pour mettre en œuvre les aides économiques exceptionnelles liées à la crise COVID 19, sur la base des règlements d'intervention de la Région « fonds de soutien d'urgence aux entreprises » et « fonds de soutien aux associations, nonobstant les précisions énoncées dans ces règlements en matière de nombre de salariés, taille d'entreprises, de code NAF et montant minimum ou maximum de subvention ou de prêt, précisions qui sont laissées à la libre appréciation des EPCI, en fonction des spécificités de leur territoire,
Vu la délibération n° 2020/107/7.4 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort en date du 31 juillet 2020, portant création d'un fonds de soutien pour les entreprises du territoire communautaire dans le cadre de la crise de la COVID-19
Considérant la situation des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,
Considérant le règlement du fonds de solidarité mis en place par l'État,
Considérant le plan d'urgence économique mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine par délibération n° 2020.747.SP du 10 avril 2020 notamment le fonds régional pour soutenir la trésorerie des PME,
Considérant que la Région Nouvelle Aquitaine autorise, dans ce cadre, les EPCI qui le souhaitent à compléter les aides de la région sans limitation d'activités, ni de taille d'entreprises,
Considérant que la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a souhaité soutenir plus largement son tissu économique en créant un fonds de soutien pour les entreprises du territoire communautaire dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19,
Considérant le règlement d'intervention dudit fonds de soutien annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2020, déterminant notamment les bénéficiaires du fonds, les critères d'éligibilité au fonds, le montant de l'aide attribuée et les pièces à fournir,
Considérant les demandes exprimées par les entreprises dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes, de pouvoir bénéficier d'une aide financière au titre de ce fonds de soutien,
Considérant le formulaire renseigné par le demandeur dans le cadre de sa demande d'aide et les pièces fournies par celui-ci,
Considérant l'instruction de la demande par la commission ad'hoc et l'avis favorable rendu par celle-ci au regard du règlement d'intervention dudit fonds de soutien,
Considérant que cette subvention sera imputée sur le Budget principal 2020 au compte 20422.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les aides financières aux entreprises telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Adresse	Montant de l'aide
La Truffe des Mérigots HR	Les Mérigots 24210 GABILLOU	1300
SGE Evénementiel	Le Bourg 24290 AURIAC du P.	1300
Restaurant EFIS L'aventure	place de l'église 24390 HAUTEFORT	1300
O 3 perles	133, rue Bertran de Born 24390 HAUTEFORT	650
Sarl Le Marquee	4 impasse de la Nuelle 24210 PEYRIGNAC	1300
Sarl Cocopat	Saint Agnan 24390 HAUTEFORT	1300
Sarl Café de Bordeaux	24 av. Victor Hugo 24120 TERRASSON	1300
El Boutique Joëlle	20, av. Charles de Gaulle 24120 TERRASSON	1300

AR PREFECTURE
024-200041150-20201215-DE2020126BIS-DE
Reçu le 17/12/2020

Sarl LE DROP	4, rue Général Cournarie 24120 TERRASSON	1300
SAS Bourinel Boissy / Coiffure esthétique	41, av. de la Libération 24210 THENON	1300
Marie Coif	route de la Cheyrat 24210 PEYRIGNAC	650
Brocante	25, rte de Brive 24570 LE LARDIN	650
Institut DOUC'HEURE	6, rue Rastignac 24120 TERRASSON	1300
Auberge de Nailhac	Le Bourg 24390 NAILHAC	1300
Bar L'Hacienda	18, place des Martyrs 24120 TERRASSON	1300
L'atelier vert (fleuriste)	Place des Martyrs 24120 TERRASSON	1300
Harmony Coiffure	13, av. Jean Jaurès 24120 TERRASSON	1300
Espace Brocante	123, rue Bertran de Born 24390 HAUTEFORT	650
Boutic Iris	33, av. Victor Hugo 24120 TERRASSON	1300
El Espace Mode	11, rue Gouverneur Général Cournarie 24120 TERRASSON	1300
Cordonnerie	48, av. Victor Hugo 24120 TERRASSON	1300
TOTAL		**24 700€**

- **AUTORISE** M. le Président à faire, dire et signer tous les actes en lien avec le versement de ces subventions.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 17/12/2020

Le 1er Vice-Président,
Par délégation
Roland MOULINIER

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10

AR PREFECTURE
024-200041150-20201215-DE2020126DIS-DE
Reçu le 17/12/2020